

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 15 JANVIER 2018, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Sidney Benizri
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Jonathan Shecter, directeur général associé, directeur des services juridiques et greffier
M^e Frédérique Bacal, assistante-greffière agissant à titre de secrétaire de réunion

Le maire Brownstein a informé le public que les séances du conseil seront maintenant enregistrées par la Ville (enregistrements audio et vidéo) et ce sera disponible sur le site Internet de la Ville de Côte Saint-Luc suite à la séance du conseil de ce soir.

Le maire Brownstein a ensuite présenté une vidéo soulignant plusieurs accomplissements et projets réalisés par la Ville en 2017 ainsi que les objectifs pour l'année 2018.

Le maire Brownstein a ensuite commenté le budget d'agglomération 2018. Il a expliqué que la Ville de Côte Saint-Luc ne s'attendait pas à ce qu'il ait une aussi grande augmentation de quote-part à être versée à l'agglomération puisque l'augmentation à la quote-part est supérieure au taux d'inflation. Le maire Brownstein a ensuite demandé à ce que le budget d'agglomération 2018 soit revu afin que les quotes-parts de chaque municipalité soient réduites. Le maire Brownstein a ensuite ajouté que le conseil municipal de Côte Saint-Luc adoptera une résolution visant à rejeter le budget d'agglomération 2018 tel que proposé qui sera ensuite transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

Le maire Brownstein a ensuite présenté un reportage de CTV dans lequel des maires des villes défusionnées expriment leur mécontentement avec le budget d'agglomération 2018 de la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 20 pour se terminer à 20 h 45. Cinq (5) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Irving Itman

Le résidant demande si la Ville de Côte Saint-Luc sera affectée par l'augmentation des quotes-parts dans le budget d'agglomération 2018, ce à quoi le maire

Brownstein répond que la Ville de Côte Saint-Luc devra verser 1,3M \$ de plus que prévu à l'agglomération de Montréal.

Le résidant demande si les comptables professionnels de la Ville réviseront le budget 2018 de la Ville de Côte Saint-Luc. Le maire Brownstein répond que le trésorier de la Ville, Angelo Marino, prépare et révise le budget de la Ville et il est bel et bien un comptable professionnel agréé (CPA).

Le résidant demande ensuite le plan d'urgence de la Ville de Côte Saint-Luc afin d'assurer que tous les résidants de la Ville sont au courant des procédures à suivre en cas d'urgence. Jordy Reichson, directeur de la sécurité publique, répond que la Ville de Côte Saint-Luc détient un système d'avis de masse permettant de rejoindre tous les résidants de la Ville à l'intérieur de 7 minutes. Il ajoute que ce système comporte aussi des instructions à suivre.

Le résidant mentionne ensuite que les opérations de déneigement de la Ville sont fantastiques et souhaite savoir qui est l'employé de la Ville responsable d'examiner les anomalies résultant des opérations de déneigement. Le maire Brownstein répond que la directrice générale associée, Nadia Di Furia, supervise le service des travaux publics qui est dirigé (avec succès) par la directrice des travaux publics Beatrice Newman et son gestionnaire des opérations John Monteiro.

Le résidant déclare ensuite que la Ville de Côte Saint-Luc est une des meilleures municipalités au Canada.

2) Dr Bernard Tonchin

Le résidant mentionne que la Ville de Côte Saint-Luc doit entamer ses opérations de déneigement dès qu'il commence à neiger au lieu d'attendre jusqu'à ce que toute la neige soit tombée. Le maire Brownstein répond que la Ville de Côte Saint-Luc entame ses opérations de déneigement lorsqu'il neige et ainsi, elle n'attend pas jusqu'à ce qu'il ne neige plus. Le maire Brownstein ajoute ensuite que les chasse-neige sont utilisés sur les rues de la Ville pendant la fin de semaine et les souffleuses sont utilisées pendant la semaine.

3) Mark Lokshin

Le résidant se plaint de la pollution sonore résultant des opérations de déneigement. Le maire Brownstein répond que la Ville peut examiner sa préoccupation et étudier les différentes façons de réduire le bruit résultant des opérations de déneigement, mais il ajoute ensuite que les opérations de déneigement doivent être exécutées lorsqu'il neige.

4) Charles Guerin

Le résidant demande les facteurs qui déterminent la quote-part des villes défusionnées à être versée à l'agglomération de Montréal pour l'année 2018. Le conseiller Erdelyi répond que la quote-part que doit verser la Ville de Côte Saint-Luc à l'agglomération repose sur la valeur totale des propriétés à Côte Saint-Luc et la valeur totale de toutes les propriétés sur l'île de Montréal.

5) Meena Khan

La résidante se plaint du fait que la neige bloquant les entrées en raison des opérations de déneigement n'est pas dégagée assez rapidement. Le maire Brownstein répond qu'il est difficile d'avoir une souffleuse derrière chaque chasse-

neige (pour déneiger instantanément) puisque le budget de la Ville n'est malheureusement pas illimité.

180101

**DEMANDE D'AJOUTER UNE RÉOLUTION À L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 JANVIER 2018 À 20 H 00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QU'une résolution visant à rejeter le budget d'agglomération 2018 tel que proposé soit et est ajoutée à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018 à 20 h 00.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180102

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION VISANT À REJETER LE BUDGET
D'AGGLOMÉRATION 2018 TEL QUE PROPOSÉ**

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a déposé, le 10 janvier dernier, son budget 2018 qui, s'il est adopté, se traduira par une augmentation moyenne de 5,3 % des quotes-parts qui seront versées à l'agglomération par les 15 villes de banlieue de l'île de Montréal, soit un montant de trois fois supérieur au taux d'inflation de 1,7 % qui est prévu pour 2018;

ATTENDU QUE ledit budget d'agglomération 2018 a été préparé par la nouvelle administration Plante-Dorais uniquement, sans consultation préalable avec la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») ni avec aucune autre des villes de banlieue;

ATTENDU QUE, le 2 août 2017, le MAMOT a publié de nouvelles règles permettant d'établir la quote-part annuelle selon le « potentiel fiscal » pour toutes les municipalités desservies par l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'en septembre 2017, la Ville a reçu un remboursement de quote-part de 798 541 \$ de la Ville de Montréal en vertu des nouvelles règles, et qu'elle prévoyait un remboursement additionnel d'approximativement 872 000 \$ pour l'année financière 2018, totalisant une réduction de quote-part d'approximativement 1 671 000 \$ en 2018;

ATTENDU QUE la Ville a déterminé que le montant de quote-part pour l'année 2018, d'après le remboursement susmentionné, serait basé sur 27 172 000 \$, plus une augmentation d'indexation raisonnable;

ATTENDU QUE la Ville a prévu dans son budget une augmentation d'indexation de 2% (500 000 \$) pour la quote-part générale basée sur le taux d'inflation estimé pour 2018;

ATTENDU QUE l'adoption du budget d'agglomération 2018 tel que proposé se traduira par une augmentation de 1 818 000 \$ dans la quote-part versée par la Ville, soit 6,7 % de plus que le montant déterminé par la Ville avant l'augmentation d'indexation;

ATTENDU QUE le montant versé par la Ville à l'agglomération en 2017 était de 28 002 790 \$, soit 40 % de son budget total de 68 M \$, ce qui, de l'avis du Conseil,

représente déjà plus que sa juste part pour les services dispensés par l'agglomération;

ATTENDU QUE le Conseil estime que cette nouvelle augmentation de 1,8 M \$ dans la quote-part à verser à l'agglomération pour l'année 2018 est à la fois injuste et tout à fait inacceptable;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

«QUE le Conseil informe la mairesse de Montréal qu'il estime tout à fait inacceptable l'augmentation des quotes-parts prévues au budget d'agglomération 2018;

QUE le Conseil accorde son appui au maire Mitchell Brownstein et à ses collègues maires de l'Association des municipalités de banlieue dans leurs efforts concertés de collaboration avec l'administration Plante-Dorais pour réexaminer le budget d'agglomération 2018 et y apporter les ajustements nécessaires afin qu'il se traduise par une augmentation moyenne des quotes-parts ne dépassant pas le taux d'inflation prévu en 2018;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de D'Arcy McGee, M. David Birnbaum, et au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180103

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2017 À 20 H 00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, en date du 11 décembre 2017 à 20 h 00, soit adopté tel que soumis par la présente. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180104

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
CONSEIL TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2017 À 19 H 30**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, en date du 18 décembre 2017 à 19 h 30, soit adopté tel que soumis par la présente. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

Aucune.

180105

RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES POUR DÉCEMBRE 2017

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour décembre 2017 soient et sont, par la présente, approuvés tels que soumis. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180106

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2017, pour un montant total de 3 931 684,96 \$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier no. 17-0230 daté du 9 janvier 2018 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180107

RESSOURCES HUMAINES – DEUX APPELS D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUAIRES ET D'UN CONSULTANT POUR LA GESTION DES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ

ATTENDU QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») veut déléguer la responsabilité à la Gestionnaire des ressources humaines, Claudia Napoli, d'engager contractuellement la Ville avec Emploi-Québec dans le cadre de la mesure de subvention salariale;

ATTENDU QUE la délégation de ce pouvoir sera en vigueur pour une durée d'une (1) année complète dès l'adoption de la présente résolution;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

«QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.»
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180108

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –
NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE, SERVICES ADMINISTRATIFS –
PERMANENT, POSTE COL BLANC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Maria Picciuto à titre de secrétaire, services administratifs (permanent, poste col blanc), à partir du 8 janvier 2018;

QUE le certificat du trésorier no. 18-0013 daté du 3 janvier 2018 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180109

**RESSOURCES HUMAINES – DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ
D'ENGAGER CONTRACTUELLEMENT LA VILLE AVEC EMPLOI-QUÉBEC
DANS LE CADRE DE LA MESURE DE SUBVENTION SALARIALE**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») veut déléguer la responsabilité à la Gestionnaire des ressources humaines, Claudia Napoli, d'engager contractuellement la Ville avec Emploi-Québec dans le cadre de la mesure de subvention salariale;

ATTENDU QUE la délégation de ce pouvoir sera en vigueur pour une durée d'une (1) année complète dès l'adoption de la présente résolution;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») délègue la responsabilité d'engager contractuellement la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») avec Emploi-Québec dans le cadre de la mesure de subvention salariale à Claudia Napoli pour une période d'un an. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180110

**RESSOURCES HUMAINES – AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS
– EMBAUCHE D'UN GESTIONNAIRE EN TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION – CONTRAT, POSTE CADRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Steve Lemieux à titre de gestionnaire en technologies de l'information (contrat, poste cadre), à partir du 11 décembre 2017;

QUE le certificat du trésorier no. 18-0014 daté du 3 janvier 2018 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180111

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE POUR L'HIVER 2018

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche d'un employé dont le nom figure sur le document intitulé « *Winter 2018 Intern* » daté du 14 décembre 2017 et que la durée de l'emploi dudit employé sera tel que stipulé dans le document susmentionné;

QUE le certificat du trésorier no. 18-0012 daté du 3 janvier 2018 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180112

RÉSOLUTION POUR RECEVOIR LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES AMENDÉE DU CONCEILLER MITCH KUJAVSKY

Le conseiller Mitch Kujavsky a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires amendée à la séance de ce soir.

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque membre du conseil doit remplir une déclaration écrite de ses intérêts financiers, dans les soixante (60) jours suivant son élection;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc déclare officiellement avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée de la part du conseiller Mitch Kujavsky et ordonne au greffier de la Ville de déposer ladite déclaration aux archives de la Ville et d'ajouter le nom du conseiller Mitch Kujavsky à la liste officielle des élus ayant déposé leur déclaration envoyée au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180113

RÈGLEMENT 2496 INTITULÉ : « RÈGLEMENT RE-ADOPTANT LES RÈGLEMENTS 2424 ET 2424-1 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » - ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (« Loi »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour ses élus municipaux (« Code ») afin de remplacer celui en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc a tenu une élection générale le 5 novembre 2017 et souhaite réadopter son Code conformément à la Loi;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE l'avis public requis a été publié le 3 janvier 2018, soit une des formalités pour l'adoption du règlement 2496;

ATTENDU QUE tout ce qui précède satisfait aux étapes requises pour l'adoption du règlement 2496;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJASVKY

ET RÉSOLU :

« QUE conformément à la Loi, le conseil municipal de Côte Saint-Luc adopte le règlement 2496 intitulé : « Règlement re-adoptant les règlements 2424 et 2424-1 adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180114

SÉCURITÉ PUBLIQUE – RATIFICATION DES DÉPENSES ASSOCIÉES AU CONTRAT POUR LES SERVICES DES ANIMAUX DE LA VILLE AVEC LA SPCA POUR L'ANNÉE 2018 (K-02-18)

ATTENDU QUE depuis 2010, la Ville de Côte Saint-Luc a un contrat pour les services des animaux de la Ville avec la SPCA, renouvelé à chaque année;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc doit ratifier les dépenses pour les services qui seront rendus en 2018 en vertu du contrat susmentionné;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie les dépenses pour les services qui seront rendus en 2018 conformément au contrat pour les services des animaux de la Ville avec la SPCA, au montant total n'excédant pas 13 916,07 \$, plus les taxes applicables. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180115

RESSOURCES MATÉRIELLES – RATIFICATION DE LA DÉPENSE DE CARBURANT POUR L'ANNÉE 2017 (G-03-16-21 ET G-03-17-19)

ATTENDU QU'en 2017, la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a acheté du carburant pour sa flotte de véhicules en s'associant à deux (2) appels regroupés organisés par la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (« STM ») respectivement;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc doit ratifier les dépenses effectuées en lien avec les appels d'offres susmentionnés;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'achat de carburant pour sa flotte de véhicules pendant l'année 2017 de Energie Valero et Les Pétroles Parkland en conformité avec les appels d'offres regroupés organisés par la Ville de Montréal et la STM, pour un montant total de 274 459,38 \$, incluant les taxes. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180116

LÉGAL/RESSOURCES MATÉRIELLES – RATIFICATION DES DÉPENSES LIÉES AUX CONTRATS D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES CVCA DANS LE BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DANS LE BÂTIMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET AQUATIQUE (“CCA”)

ATTENDU que la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a conclu des contrats d'entretien préventif des systèmes de CVCA dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque ainsi que dans le bâtiment du CCA avec Carmichael Engineering Ltd. et Kolostat Inc. respectivement;

ATTENDU que le conseil municipal de Côte Saint-Luc doit ratifier les dépenses encourues suite aux contrats ci-dessus pour des services rendus en 2017;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») ratifie les dépenses encourues suite au contrat d'entretien préventif du système de CVCA dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque avec Carmichael Engineering Ltd. pour des services rendus en 2017 pour la somme totale de 35 258,97\$, plus les taxes applicables;

QUE le Conseil ratifie les dépenses encourues suite au contrat d'entretien préventif du système de CVCA dans le bâtiment du CCA avec Kolostat Inc. pour des services rendus en 2017 pour la somme totale de 46 862,37\$, plus les taxes applicables. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180117

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en février 2018 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en février 2018, comme suit :

- autoriser le maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en février 2018, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Côte Saint-Luc et de ses résidents. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES AFFAIRES

Aucune.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions a débuté à 21 h 16 pour se terminer à 21 h 27. Trois (3) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Dr Bernard Tonchin

Le résidant se plaint de la qualité du son dans la salle du conseil ce qui rend cela difficile d'entendre ce qui est dit lors des séances du conseil.

2) Irving Itman

Le résidant félicite la Ville pour sa consultation publique pour le parc Kirwan et demande s'il y aura une autre rencontre sur le sujet. Le résidant propose de devancer l'échéancier pour les rénovations du parc Kirwan. La directrice générale Tanya Abramovitch répond que la Ville organisera une autre consultation publique pour le parc Kirwan afin de permettre aux résidants de commenter sur le dessin proposé. La directrice générale Abramovitch explique ensuite sommairement le calendrier (processus d'appel d'offres, préparation du dessin, consultation publique, etc.) et ajoute ensuite que la Ville ne peut pas accélérer le processus concernant les rénovations du parc Kirwan.

Le résidant demande ensuite pourquoi personne n'était préparé à faire face à une augmentation astronomique de la quote-part à verser à l'agglomération telle que celle que nous devons actuellement faire face en raison du budget d'agglomération 2018, puisqu'il était évident que la Ville de Montréal a fait beaucoup de dépenses dans les années précédentes. Le maire Brownstein répond que le budget d'agglomération 2018 a été préparé sans discussion ou consultation avec les villes défusionnées. Le maire Brownstein ajoute ensuite que les villes défusionnées souhaitent collaborer avec la mairesse de Montréal, Valérie Plante, afin de retravailler son budget d'agglomération proposé.

Le maire Brownstein ajoute ensuite qu'en raison de l'augmentation de la quote-part à verser à l'agglomération, la Ville de Côte Saint-Luc devra apporter quelques ajustements à son budget 2018, mais elle maintiendra la qualité de ses services.

3) Alice Kern

La résidante propose d'implanter un système d'alertes en cas d'urgence à la Ville de Côte Saint-Luc. Le maire Brownstein répond que la Ville détient déjà un système d'appels qui informe tous les résidants d'un danger à l'intérieur de quelques minutes.

180118

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 21 H 27, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

FRÉDÉRIQUE BACAL
ASSISTANTE-GREFFIÈRE